COMMUNIQUÉ



*Pour diffusion immédiate*

**Personnes en situation de handicap**

**Un accès difficile aux activités des organismes communautaires**

**Montréal, le lundi 4 décembre 2017** –  Le Réseau québécois de l’action communautaire autonome (RQ-ACA) dévoilait ce matin les résultats d’une recherche menée par l’Institut de recherche et d’informations socioéconomiques (IRIS) sur *L’accès à la vie associative pour les personnes en situation de handicap dans le mouvement d’action communautaire autonome*.

Le projet, porté par le RQ-ACA ainsi que deux de ses membres, l’Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées (AQRIPH) et la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN) avait pour objectif de réaliser un portrait des pratiques d’accommodements à l’égard des personnes en situation de handicap des organismes d’action communautaire autonome (ACA) et d’identifier les pistes d’amélioration possibles.

Il en ressort que les organismes d’ACA ont des budgets de fonctionnement insuffisants pour assurer tous les accommodements nécessaires à la pleine participation des personnes handicapées aux activités liés à la vie associative. « C’est évident que lorsqu’un organisme peine à joindre les deux bouts – et on le sait, c’est le cas de plusieurs – le fait d’offrir un service d’interprétariat n’est pas toujours envisageable », explique Isabelle Tremblay, directrice de l’AQRIPH. « Toutefois, nous constatons qu’il n’y a pas que les ressources financières qui constituent un obstacle », poursuit madame Tremblay. D’une part, il y a un manque flagrant au niveau des infrastructures. « C’est compliqué de trouver des endroits complètement adaptés pour tenir les activités », précise-t-elle. D’autre part, il y a un réel besoin de sensibiliser les organismes d’action communautaire sur cette question. En effet, au delà du manque de ressources, l’étude démontre que les organismes n’ont pas nécessairement le réflexe d’offrir ou de prévoir, dans leur prévisions budgétaires, des accommodements pouvant permettre la participation des personnes en situation de handicap à leurs activités.

Face à ces constats le RQ-ACA entend mettre les bouchées doubles pour informer et sensibiliser les organismes d’ACA sur les moyens que ceux-ci peuvent prendre pour assurer une participation pleine et entière des personnes en situation de handicap à leurs activités. Il demeure cependant que les contraintes financières des organismes constituent le nœud du problème. « C’est bien beau de dire que l’on va sensibiliser les groupes mais il faut aussi sensibiliser le gouvernement pour que ceux-ci aient les moyens de mettre en œuvre les accommodements nécessaires à l’inclusion de toutes et tous », souligne Céline Métivier, agente de recherche du RQ-ACA.  L’IRIS estime à 15 millions de dollars le montant nécessaire pour couvrir les besoins actuels des organismes dans leurs démarches d’accommodements pour les personnes en situation de handicap.

- 30 -

**Pour information :**

Éliane Legault-Roy

Relations médias

Cell. : 514-692-4762

[communication@rq-aca.org](mailto:communication@rq-aca.org)

\*Des photos professionnelles vous seront envoyées sur demande